



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Contrôle diagnostique préalable à la vente d'un bien immobilier

Demandeur du diagnostic :

Propriétaire

Notaire

Agence immobilière

Renseignements sur l'immeuble en vente

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de parcelle cadastrale : Section :

Renseignements sur le vendeur

Nom et prénom :

Raison sociale (le cas échéant) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

Notaire en charge de la vente

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

Personne à contacter pour un rendez-vous sur site(s) (si différente du propriétaire)

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage :

- **à renvoyer ce formulaire à l'adresse mail suivante : developpement@cctv70.fr**
- **à prendre en charge la redevance correspondante, fixée par délibération du Conseil Communautaire (règlement à effectuer au Trésor Public après réception du titre de paiement)**
- **en cas d'absence au rendez-vous et pour le bon déroulement du contrôle, à autoriser le technicien à pénétrer sur la propriété en question et à effectuer les contrôles nécessaires (dans le cas contraire le déplacement et le temps passé seront facturés).**

Fait à

Le

Signature

Au 1^{er} janvier 2023 le montant du contrôle diagnostic est de 200€

Le délai de traitement est de 5 semaines maximum à compter de la date de réception du dossier